



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Bouches-du-Rhône

Question écrite n° 4685

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, chargé de la mer, sur la situation très préoccupante des activités maritimes, navales et portuaires de la région méditerranéenne. En effet, c'est à la poursuite d'une véritable politique de casse et de démantèlement de l'ensemble de la filière maritime, mise en œuvre par les gouvernements successifs, qu'on assiste. Tous les secteurs sont concernés. Depuis plusieurs jours, différentes actions sont menées par l'ensemble des travailleurs touchés par cette politique. Ce sont les salariés du chantier naval de La Ciotat qui refusent la fermeture de leur chantier et qui occupent le site pour obtenir de nouvelles commandes. Ce sont les dockers qui luttent pour la relance du trafic et pour le respect des engagements pris voilà un an par les acconiers, et, à ce jour, non tenus. Ce sont les agents du port autonome de Marseille qui exigent une véritable politique de développement du port. Ce sont les personnels sédentaires de la SNCM qui réclament la construction du Monte Rotondo à La Ciotat et des garanties sur le maintien et le développement du service public, notamment sur les lignes de la Corse. Ce sont enfin les travailleurs de la réparation navale marseillaise qui se battent pour que les navires soient réparés et entretenus en France. Au centre de l'action de tous, c'est de l'emploi et de la mise en œuvre d'une véritable politique portuaire pour la France qu'il s'agit. Poursuivre dans la voie du démantèlement de l'ensemble des activités de la filière maritime constituerait un coup terrible porté à l'emploi, à l'avenir même d'une région entière, déjà durement touchée par le chômage. Ce serait, à terme, compromettre la place de la France dans les échanges internationaux et, par conséquent, l'indépendance nationale. C'est pourquoi il est résolu aux côtés de tous ces travailleurs qui ne sont pas plus décidés aujourd'hui qu'hier à accepter l'inévitable. Il soutient avec d'autant plus de force leurs luttes que d'autres choix sont possibles, dans la perspective d'un développement cohérent d'une filière nationale des activités maritimes. En conséquence, il lui demande de prendre des mesures immédiates pour que soient enfin prises en compte les propositions précises, réalistes que les travailleurs des activités maritimes, navales et portuaires avancent depuis plusieurs années pour le développement de leur divers secteurs d'activités.

Texte de la réponse

Reponse. - La vaste concertation engagée auprès des différents acteurs et clients de la filière portuaire au début de l'année 1991 a clairement mis en évidence la nécessité d'améliorer la fiabilité et la compétitivité des ports français pour mieux faire face à la concurrence des autres ports européens et des prochaines échéances de 1993 et de réformer, notamment, la manutention portuaire qui constitue un élément essentiel de cette filière. Le Gouvernement a, en conséquence, décidé d'engager en novembre 1991 une modernisation en profondeur de la filière portuaire et, dans un premier temps, de responsabiliser les différents acteurs économiques et les partenaires sociaux dans les négociations à mener port par port en vue d'améliorer significativement la fiabilité et la compétitivité de la manutention ; sur le plan social, des aides et des mesures importantes ont été prévues pour accompagner les efforts d'adaptation qui auront été faits par les différents ports et adapter les effectifs aux besoins réels. Les négociations locales n'ont pas encore abouti à ce jour, notamment parce que les syndicats des ouvriers dockers ont, dans beaucoup de ports, refusé d'y participer. Comme il l'avait dès l'origine indiqué, le

Gouvernement a maintenant engage le processus legislatif qui doit conduire a une amelioration sensible du regime de travail de manutention. La plan gouvernemental comporte par ailleurs d'autres volets que le volet manutention, formant un tout coherent et etroitement lie : 1o l'amelioration des dessertes terrestres, pour lesquelles la priorite donnee aux infrastructures desservant les facades maritimes est confirmee et l'offre ferroviaire verra son attractivite accrue ; 2o l'amelioration de la gestion du domaine public portuaire, de facon a permettre en particulier, moyennant les adaptations legislatives necessaires, l'instauration de droits reels pour les investisseurs prives, sans mettre en cause le caractere public des etablissements et concessions portuaires ; 3o le renforcement de la capacite financiere des ports autonomes et differentes mesures relatives aux procedures administratives et douanieres dans les ports.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4685

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3082